



**EXTRAIT DE PÉTITION**  
**(Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 532 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** la Centrale de communication santé (Centrale) opère en cohabitation avec la Coopérative des Paramédics de l'Outaouais (CPO) depuis près de sept ans;

**CONSIDÉRANT QUE** la Centrale est reconnue à travers la province par ses confrères et partenaires et que la qualité des services qui y sont rendus sont exemplaires;

**CONSIDÉRANT QUE** la Centrale est une entité juridique créée en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies du Québec;

**CONSIDÉRANT QUE** d'après une étude juridique effectuée en 2009, le texte de l'article 18 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence ne semble pas prévoir l'obligation de créer une structure administrative et opérationnelle distincte;

**CONSIDÉRANT QUE** l'implantation physique d'un centre de répartition dissocié de la CPO engendrerait des coûts importants qui sont jugés aucunement nécessaires;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entente élaborée en 2010 entre la Centrale, la CPO, l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais et le ministre de la Santé et des Services sociaux démontre les possibilités d'arrangements adéquats entre les partis;

**CONSIDÉRANT QUE** le ministre de la Santé et des Services sociaux a souligné à plusieurs reprises qu'il était fier d'appuyer la CPO dans ses efforts pour mieux desservir la population;

**L'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement actuel de prendre les dispositions nécessaires en vue d'un amendement à l'article 18 de la Loi sur les services préhospitaliers d'urgence dans l'optique qu'on y prenne en compte le statut particulier de l'Outaouais, permettant aux employés de la Centrale de demeurer membres de la CPO.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
\_\_\_\_\_  
Marc Carrière, député de Chapleau

14/05/26  
\_\_\_\_\_  
Date de signature de l'extrait